

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

PROJET DE RÈGLEMENT 1295-2023
EMPRUNTANT AU PLUS 195 000 \$ POUR FINANCER DES TRAVAUX DANS CERTAINS
PARCS MUNICIPAUX

Considérant que le parc Antoine-Pécaudy est le plus achalandé tout au long de l'année et qu'il y a lieu d'y ajouter des toilettes publiques, une clôture de sécurité et un abri solaire aux jeux d'eau, ainsi que de remplacer les estrades;

Considérant que le parc Henri-Lacroix sera un parc achalandé avec sa piste de pumptrack, ses jardins communautaires en été, ses nouveaux modules de jeux et son rond de glace en hiver et qu'il y a lieu d'y ajouter des toilettes publiques;

Considérant le manque d'éclairage et le prolongement d'utilisation des heures du parc Rémi-Lamoureux et le désir d'augmenter la sécurité des usagers et prévenir le vandalisme en y ajoutant des lumières extérieures;

Considérant la popularité du parc Cartier-Richard pour les adeptes de la planche à pagaie et de kayak et qu'il y a lieu d'y installer un quai sécuritaire;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Pierre-Olivier Roy à la séance ordinaire du 7 février 2023.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter des travaux dans certains parcs municipaux, selon l'estimé du responsable du projet, incluant les taxes nettes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 195 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 195 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et projet de règlement : 7 février 2023

Adoption du règlement : 7 mars 2023

VRAIE COPIE CONFORME, CE 8 FÉVRIER 2023



THIERRY LARRIVÉE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

ANNEXE A



SERVICES TECHNIQUES

Description des coûts

Année 2023

PROJET

Travaux dans les parcs pour l'année 2023

Description	Montant
Parc Antoine-Pécaudy : Acquisition de 4 estrades en aluminium	22 500 \$
Parc Saint-Laurent du Fleuve : Acquisition de 2 estrades en aluminium	
Parc Antoine-Pécaudy : Acquisition et installation de clôtures de sécurité à la patinoire extérieure	11 000 \$
Parc Antoine-Pécaudy : Travaux d'Aménagement pour rendre une toilette accessible 24/7	19 000 \$
Parc Antoine-Pécaudy : Acquisition de puces électroniques pour cet accès	1 500 \$
Parc Antoine-Pécaudy : Acquisition d'un abri solaire au jeu d'eau	60 000 \$
Parc Henri-Lacroix : Installation d'une toilette 4 saisons	30 000 \$
Parc Rémi-Lamoureux : Installation d'une nouvelle lumière extérieure	8 500 \$
Parc Cartier-Richard : Acquisition et installation d'un quai	18 000 \$
Imprévus	15 250 \$
Intérêt sur emprunt temporaire	0 \$
Taxes nettes	9 250 \$
Sous-total	195 000 \$

Dominic Samson
Chef division des plateaux récréatifs

25-janv-23

Date